

Date de Convocation

03/03/2022

Date d’Affichage

08/03/2022

L’an deux mille vingt-deux, le seize mars à 19 h 00  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la  
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel  
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier  
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE,  
Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Philippe LAQUAY-PINSET,  
Valérie DEVENDEVILLE, Emmanuelle AUMARD, Olivier  
TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ, Anne DAMIE, Rénaud DUREUX,  
Aurore PENNORS, Amandine TEYS

Absents ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE

Secrétaire de séance : Amandine TEYS

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 17

Votants 18

**OBJET :**

**Approbation du compte  
de gestion 2021**

Le Conseil Municipal,

- après s’être fait présenter les budgets primitifs et  
supplémentaires de l’exercice 2021 et les décisions  
modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des  
créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et  
celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de  
recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion  
dressé par le receveur accompagné des états de  
développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif,  
l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des  
restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de  
l’exercice 2021,

- après s’être assuré que le receveur a repris dans ses  
écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de  
l’exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et  
celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a  
procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit  
de passer dans ses écritures,

1 – statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup>  
janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives  
à la journée complémentaire ;

2 – statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2021 en  
ce qui concerne les différentes sections budgétaires et  
budgets annexes ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2021  
par le receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur,  
n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour Copie Conforme

Le Maire,  
Michel DUPONT

